

1. Identification

Identificateur de produit
Autres moyens d'identification
Synonymes
Usage recommandé
Restrictions d'utilisation

Smoke Generating Device

Smoke Bomb, Smoke Candle

Part Numbers: 034348, 034358, 034368
Utilisation restreinte aux professionnels.
Aucuns connus.

NOM DE LA SOCIETE

Adresse

Renseignements sur le fabricant

Oatey Co.
4700 West 160th St.
Cleveland, OH 44135

Distributeur

Oatey Canada Supply Chain Services Co.
145 Walker Drive
Brampton, ON L6T 5P5, Canada

Téléphone

Courriel

Évacuation en urgence

Emergency First Aid

Personne-ressource

216-267-7100
info@oatey.com
CHEMTREC 1-800-424-9300 (Outside the US 1-703-527-3887)
1-877-740-5015
MSDS Coordinator

2. Identification des dangers

Dangers physiques
Dangers pour la santé
Dangers environnementaux

Non classé.
Cancérogénicité
Non classé. Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Mention de danger

Conseil de prudence

Prévention

Intervention

Stockage

Élimination

Danger
Peut provoquer le cancer.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Aucuns connus.

Autres dangers

Renseignements supplémentaires

Après son allumage, ce produit émet une fumée (solution douce de chlorure de zinc) qui peut être irritante pour les yeux, les voies respiratoires et les muqueuses. Lorsque ce produit est utilisé selon les directives, l'exposition doit être limitée et ne pose normalement pas de danger. Les personnes souffrant d'une sensibilisation respiratoire connue ne doivent pas être exposées à la fumée. Une exposition modérée peut entraîner temporairement une irritation, une inflammation et une difficulté à respirer - un déplacement à l'air frais inversera ces effets. Une forte exposition peut entraîner une toux, des frissons, une fièvre, ainsi qu'un œdème pulmonaire, nécessitant un traitement médical. Une exposition importante peut être dangereuse et doit être évitée. Les personnes qui seront exposées à une fumée épaisse prolongée doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA).

REMARQUE : Une exposition est très peu probable lorsque ce produit est utilisé selon les directives. Le produit est scellé dans un tube en carton épais ou une cartouche de métal. Après son allumage, le produit brûle lentement et de l'hexachloroéthane est consommé. Il ne survient pas de contact direct avec le produit.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Hexachloroéthane		67-72-1	30-55

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Contact avec les yeux	Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Peut provoquer le cancer.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Informations générales	Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. Ne pas utiliser d'eau.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Le produit peut réagir avec de l'eau.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage. Récupérer les poussières en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et la retenir pour une évacuation ultérieure. Pelleter le matériau dans une benne à ordures. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversement accidentel peu important: Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Les personnes souffrant d'une sensibilisation respiratoire connue ne doivent pas être exposées à la fumée. Une exposition modérée peut entraîner temporairement une irritation, une inflammation et une difficulté à respirer - un déplacement à l'air frais inversera ces effets. Une forte exposition peut entraîner une toux, des frissons, une fièvre, ainsi qu'un œdème pulmonaire, nécessitant un traitement médical. Une exposition importante peut être dangereuse et doit être évitée. Les personnes qui seront exposées à une fumée épaisse prolongée doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA). Lavez vigoureusement après manipulation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Minimiser la génération et l'accumulation des poussières. Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter l'exposition prolongée. Si possible, manipuler dans un système clos. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir à distance de toute source de chaleur, de toute étincelle, et de toute flamme. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - ne pas fumer. Stocker dans un lieu sec. Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)	TWA	1 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)	TWA	9.7 mg/m ³
		1 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)	TWA	1 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)	TWA	1 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)	TWA	1 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)	TWA	9.7 mg/m ³
		1 ppm

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Hexachloroéthane (CAS 67-72-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Hexachloroéthane (CAS 67-72-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Hexachloroéthane (CAS 67-72-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Si des mesures techniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules de poussière sous les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT), il faut porter une protection respiratoire appropriée. Si le matériau est moulu, coupé ou utilisé dans toute opération susceptible de créer des poussières, utiliser un système d'aération aspirant local approprié pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition recommandées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques, masque complet et filtre pour poussières et aérosols.

Protection de la peau**Protection des mains**

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

Autre

L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

Protection respiratoire

Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques, masque complet et filtre pour poussières et aérosols.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

REMARQUE : Une exposition est très peu probable lorsque ce produit est utilisé selon les directives. Le produit est scellé dans un tube en carton épais ou une cartouche de métal. Après son allumage, le produit brûle lentement et de l'hexachloroéthane est consommé. Il ne survient pas de contact direct avec le produit.

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence****État physique**

Solide.

Forme

Powder contained in sealed tube or canister.

Couleur

Gris.

Odeur

Boules de naphthaline.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

Non disponible.

Point de fusion et point de congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

Non disponible.

Point d'éclair

Non disponible.

Taux d'évaporation

Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz)

Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)**

Non disponible.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec de l'eau, produisant de la fumée.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Humidité. Températures élevées. Humidité importante
Matériaux incompatibles	Acides forts. Bases fortes. Eau.
Produits de décomposition dangereux	Chlorure de zinc. Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	La poussière peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	La poussière ou la poudre peut irriter la peau.
Contact avec les yeux	Les poussières peuvent irriter les yeux.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 32000 mg/kg
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	4460 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxisque.	
Cancérogénicité	Peut provoquer le cancer.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène		
Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)	Effet cancérogène détecté chez les animaux.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	N'est pas un danger d'aspiration.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.	

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Crapet arlequin (<i>Lepomis macrochirus</i>) 0.712 - 1.03 mg/l, 96 heures
		tête-de-boule (<i>pimephales promelas</i>) 0.967 - 1.25 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.	
Potentiel de bioaccumulation		
Potentiel de bioaccumulation		
Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau		
Hexachloroéthane (CAS 67-72-1)	4.14	
Mobilité dans le sol	Données non disponibles.	
Autres effets nocifs	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.	

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon Sans objet.

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Zinc (CAS 7440-66-6)

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 29-Mars-2016

Date de la révision -

Version n° 01

Avis de non-responsabilité Oatey Co. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.